



DECISION DU MAIRE

N°2022/INF/NLB/PL/JG/207

OBJET : SIGNATURE D'UN CONTRAT DE SERVICE AVEC LA SOCIÉTÉ BERGER-LEVRAULT

Nolwenn LE BOUTER, Maire de la commune de Nangis,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2020/JUIL/049 en date du 16 juillet 2020 par laquelle le conseil municipal a décidé de déléguer à Madame le Maire, les attributions visées dans l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la proposition commerciale DV0618216-1 de la société Berger-Levrault, enregistrée sous le numéro Siret 775 800 646 00381, relative au module complémentaire e.gestion de la Norme M57 et les prestations y afférent,

Considérant le contrat de service 15715_DV0618216 relatif à la proposition commerciale précitée,

Considérant la nécessité pour le service ressources humaines de la Commune de Nangis de pouvoir bénéficier d'une prestation d'accompagnement dans le cadre du changement de norme comptable au 1^{er} janvier 2023,

DECIDE

Article 1 :

Autorise Madame Le Maire à signer le contrat de service 15715_DV0618216 de la société Berger-Levrault pour un montant de 1 975,00€ HT (mille neuf cent soixante-quinze euros hors taxes) et toutes pièces s'y rapportant.

Article 2 :

Dit que la dépense est inscrite au budget de l'exercice en cours.

Article 3 :

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois auprès du tribunal administratif de Melun dans le respect du délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat

Accuse de réception en préfecture
077-217703271-20220916-2022-INF-207-AR
Date de télétransmission : 16/09/2022
Date de réception préfecture : 16/09/2022

La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Article 4 :

Madame la Directrice du secrétariat général et des projets stratégiques et Madame le Receveur Municipal sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente décision du maire, publiée sur le site internet de la ville pour une durée de 3 mois, à compter de la signature de ladite décision.

Copie de cet acte sera transmise à :

- Madame la Sous-Préfète de l'arrondissement de Provins,
- Madame la Directrice du secrétariat général et des projets stratégiques,
- Madame le Receveur Municipal,
- Madame la Directrice du service financier,
- Madame la Directrice des ressources humaines,
- Monsieur le Directeur du service informatique,
- Société Berger-Levrault.

Fait à Nangis, le 14/09/2022

Le Maire,

Nolwenn LE BOUTER



**Certifié exécutoire compte tenu de sa
télétransmission en sous-préfecture**

Le 16 SEP. 2022 / 2022

**Et de la transmission ou notification et
publication**

Le 16 SEP. 2022 / 2022

Le Maire,

Nolwenn LE BOUTER



2022 / INF / 254

Berger
Levrault

Proposition commerciale

Le 31 août 2022

Berger-Levrault
Agence CENTRE NORD OUEST
892 rue Yves Kermen
92100 BOULOGNE BILLANCOURT

MAIRIE DE NANGIS
RUE DU MARECHAL DE LATTRE DE TASSIGNY
BP 55
77370 NANGIS
FRANCE

N° document : **DV0618216 - 1**
Votre identifiant n° : **1386569**
Votre compte n° : **15715**

e.gestion de la Norme M57 - BL.RH

Désignation	Quantité	Prix unitaire € HT*	Montant € HT*	Taux TVA
Contrat SAAS SEDIT - tarif mensuel				
.. CONTRAT DE SERVICES DE 36 MOIS				
Pour l'enregistrement de la commande, le contrat joint doit être impérativement retourné, signé et revêtu du cachet officiel.				
Il doit être accompagné des conditions générales associées dument paraphées (initiales du signataire en bas de chaque page) et / ou de l'administrateur saas si nécessaire .				
BL RH - Modules complémentaires				
LO170167 e.gestion de la Norme M57 - contrat de 36 mois	1			20
Total tarif mensuel * :				
LES PRESTATIONS				
Ma Gestion de la norme M57				
PR170837 Ma Gestion de la norme M57 - BL.RH - à distance	1	1 500.00	1 500.00	
PR170838 Pack de 5 Webinaires BL.RH - e.Gestion de la norme M57	1			20
PR170839 SAV privilégié M57 - jusqu'au 28 février 2023	1			20
Suivi personnalisé - à distance				
PR170372 Suivi personnalisé de projet - BLRH (Forfait)	1	475.00	475.00	20
Total des Prestations * :				
			1 975.00	

* en euros HT, TVA au taux en vigueur en sus

Si cette proposition correspond à vos attentes, nous vous demandons de bien vouloir la retourner à l'adresse figurant en pied de page, dument datée et signée du représentant légal ou habilité de votre entité et revêtu du cachet de votre entité.

La présente proposition est acceptée sur la base des conditions générales de vente jointes en annexe .

Pour le client, à
(signature et cachet)

Le Maire
Nolwenn LE BOUTER

le 15 SEP. 2022

Offre valable jusqu'au 15 octobre 2022

Berger-Levrault | 892 rue Yves Kermen – 92 100 Boulogne Billancourt - SA au capital de 12 557 497,40 € - 755 800 646 RCS Nanterre
Locataire-gérant Novaprove, Expertiz Santé et BL Holding - TVA intracommunautaire : FR 81 755800646 - APE : 5829C

Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20220916-2022 INF - 254 - AR
Date de télétransmission : 16/09/2022
Date de réception préfecture : 16/09/2022

Proposition commerciale



Le 31 août 2022

N° document : DV0618216 - 1
Votre n° client : MAIRIE DE NANGIS - 77370 - NANGIS

Le délai de livraison est d'environ 8 à 12 semaines à compter de l'enregistrement de la commande.

Je déclare également avoir pris connaissance des préconisations matérielles nécessaires pour l'utilisation du produit et m'engage à réaliser les modifications nécessaires afin que ma configuration matérielle soit en adéquation avec ces préconisations avant la mise en service des produits commandés .

Offre valable jusqu'au 15 octobre 2022

Berger-Levrault | 892 rue Yves Kermen – 92 100 Boulogne Billancourt - SA au capital de 12 557 497,40 € - 755 800 646 RCS Nanterre
Locataire-gérant Novaprove, Expertiz Santé et BL Holding - TVA intracommunautaire : FR 81 755800646 - APE : 5829C

www.berger-levrault.com
Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20220916-2022-INF-207-AR
Date de télétransmission : 16/09/2022
Date de réception préfecture : 16/09/2022

2022/INF/254

2022

CONTRAT DE SERVICES**Le présent contrat est conclu entre :**

LE PRESTATAIRE
BERGER-LEVRAULT, société anonyme, locataire-gérant Intuitive et Librair, 892, rue Yves Kermen, 92100 Boulogne-Billancourt.
 RCS Nanterre 755 800 646.
Adresse pour toute correspondance et règlement : 64, rue Jean Rostand, 31670 Labège.

LE CLIENT
MAIRIE DE NANGIS
 RUE DU MARECHAL DE LAITRE DE TASSIGNY
 BP 55
 77370 NANGIS
 FRANCE

15715_DV0618216

Ce contrat, qui constitue l'expression du plein et entier accord des Parties, se compose des Documents principaux suivants :

Désignation
Contrat saas BL

- Le présent contrat revêtu de la signature du Client et du Prestataire et ses Conditions Générales d'une part, qui définissent la nature et l'étendue des services et prestations proposés par le Prestataire au Client, leurs modalités d'exécution et les obligations de chacune des Parties.
- Les Conditions Particulières d'autre part, qui personnalisent le contrat de services en détaillant le type de contrat souscrit et les services dont bénéficie le Client conformément à sa commande.

Le contrat prend effet à la date d'activation des services souscrits, désignée la « Date d'effet » du contrat, telle que notifiée au Client dans l'Espace Clients.

Le Client reconnaît avoir reçu et accepté du Prestataire, préalablement à la signature du présent contrat, les conditions Générales du contrat et, après en avoir pris pleine et entière connaissance, déclare que le présent contrat constitue l'expression de l'entier accord des Parties.

La souscription à la proposition commerciale afférente à ce contrat de services emporte l'acceptation sans réserve des présentes Conditions Générales et Particulières, qui s'appliquent sans réserve ni dérogation quelles que soient les prestations mises en œuvre dans le cadre de ce contrat.

Fait à Labège, le 05 septembre 2022

Pour **BERGER-LEVRAULT**

Antoine ROULLARD, Directeur général délégué

Antoine Rouillard
 aux opérations
Berger-Levrault
 RCS Nanterre 755 800 646
 SIRET 755 800 646 00381
 64 rue Jean Rostand
 31670 LABEGE
 Tél. : 0 820 875 875
 Fax : 05 61 39 86 64

Pour le Client

Le Maire
 Nolwenn LE BOUTER



(Cachet du Client)

Indiquer : nom et titre des signataires.

15 SEP. 2022

Accusé de réception en préfecture
 077-217703271-20220916-2022-INF-207-AR
 Date de télétransmission : 16/09/2022
 Date de réception préfecture : 16/09/2022

Conditions générales de vente (extraits)

2022

Le texte intégral des conditions générales de vente est disponible sur demande du Client adressée à : courier@berger-levrault.com et en ligne sur la page d'accueil de l'Espace Clients (<https://www.espaceclients.berger-levrault.fr/index.php>) dans « Liens utiles ».

I. Champ d'application : ces conditions générales s'appliquent à toute vente de produits ou services réalisés par Berger-Levrault. Elles ne s'appliquent pas aux ventes par l'intermédiaire de la Boutique en ligne <http://boutique.berger-levrault.fr>. [...] Toute commande du Client est soumise à l'acceptation de Berger-Levrault et implique obligatoirement l'adhésion du Client aux présentes conditions générales. Le Client s'interdit tout achat pour revente dans le cadre de sa commande.

II. Choix : le Client, ayant pris une complète connaissance des caractéristiques des produits vendus par Berger-Levrault, notamment sur la base des indications fournies dans la documentation, les catalogues ainsi que le cas échéant lors des présentations réalisées par Berger-Levrault, s'est assuré de l'adéquation des produits et services à ses besoins propres. Faute d'avoir sollicité Berger-Levrault pour toutes précisions complémentaires, au préalable de l'acceptation de la commande, le Client reconnaît avoir été suffisamment informé.

III. Prix : toute commande du Client est précédée d'une proposition commerciale de Berger-Levrault. Sauf mention dérogatoire expresse, campagne promotionnelle ou procédure de mise en concurrence régie par le Code de la commande publique, les propositions commerciales sont valables 45 jours à compter de leur date d'émission. Passé ce délai, Berger-Levrault se réserve le droit de ne pas maintenir sa proposition. Il incombe au Client de vérifier qu'il possède une proposition commerciale en cours de validité au jour de sa commande. En dehors de ces cas, les prix peuvent être modifiés à tout moment sans préavis. Les prix donnés à titre indicatif s'entendent hors taxes et le cas échéant frais accessoires en sus [...]. La facturation est établie au jour de la livraison du bien vendu et/ou de la réalisation des Prestations. La commande étant ferme et définitive, Berger-Levrault se réserve le droit de facturer toute journée de prestation commandée par le Client mais non réalisée par Berger-Levrault pour des raisons incombant au Client, et ce, à l'issue d'un délai de douze (12) mois. La TVA est facturée en sus selon les dispositions fiscales en vigueur, sauf pour les prestations de formation professionnelle pour lesquelles Berger-Levrault est exonérée de TVA depuis le 1^{er} avril 2015.

Frais d'expédition et de traitement :

[...] Les frais de traitement et d'expédition des équipements et du matériel informatique sont calculés selon le barème forfaitaire ci-après :

- 0 kg à 4,99 kg : 8,40 € HT
 - 5 kg à 14,99 kg : 15,60 € HT ; etc.
- nous consulter au 0 820 35 35 35 (0,20 € TTC/min + prix appel). [...]

IV. Règlement : les factures sont payables net, comptant, sans escompte dans un délai de 30 jours à compter de la date d'émission de la facture. Ce délai est fixé à 50 jours pour les établissements publics de santé. Berger-Levrault se réserve la possibilité d'émettre les factures par voie électronique. Toute somme non payée à l'expiration du délai de paiement par un Client ayant la qualité de personne publique ouvre droit au profit du Prestataire au versement des intérêts moratoires et de l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros [...]. toute somme non payée à son échéance donne lieu au paiement de pénalités égales à trois fois le taux d'intérêt légal calculé par mensualité et, à réception de la facture correspondante, d'une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement. [...] Par dérogation aux dispositions prévues ci-dessus, en cas de non-paiement d'une facture à son échéance ou dans le cas où un Client passe une commande à Berger-Levrault sans avoir procédé au paiement de la (les) commande(s) précédente(s), Berger-Levrault pourra, sans mise en demeure préalable, exiger le paiement immédiat de toutes sommes lui restant dues par le Client et suspendre l'exécution de toutes commandes ou

livraisons en cours. Aucune compensation ou suspension du paiement d'une facture ne pourra intervenir sans l'accord exprès et écrit de Berger-Levrault.

V. Clause de réserve de propriété : les produits livrés ou vendus par Berger-Levrault demeurent sa propriété jusqu'au complet paiement de leur prix. [...] Ces dispositions ne font pas obstacle, à compter de la livraison, ou transfert au Client des risques de perte ou de détérioration des biens ainsi que des dommages qu'ils pourraient occasionner. [...]

VI. Annulation : toute commande acceptée par Berger-Levrault est ferme et irrévocable. Toute annulation doit être expressément notifiée par lettre recommandée avec avis de réception ou par courriel à l'adresse suivante, étant précisé qu'aucune annulation de commande de la part du Client n'est acceptée sans l'accord exprès et écrit de Berger-Levrault. Toute annulation d'une commande intervenue avant sa livraison mais 30 jours après l'émission de la confirmation de commande, donne lieu automatiquement à la facturation au Client d'une indemnité de 25 % du montant HT de la commande annulée avant livraison. Concernant les Prestations, toute annulation ou report d'une date de prestation commandée et planifiée donnera lieu de plein droit à la facturation d'une indemnité au titre des frais d'annulation et de gestion, égale à un pourcentage du prix de la prestation annulée, en fonction du délai de prévenance, selon le barème ci-après : 25% à moins de 15 jours, 60% à moins d'une semaine, 100% à moins de 48 heures ouvrées. A ces indemnités, s'ajouteront les éventuels frais d'annulation des frais de transport et d'hébergement (billets de train/avion et les frais d'hôtel).

IX. Prestations :

1) Installation du matériel : Berger-Levrault intervient chez le Client pour mettre en place le matériel selon les normes Berger-Levrault. Au préalable de cette intervention, le Client devra avoir réalisé une sauvegarde des données du poste avant son remplacement. Cette prestation ne comprend pas la réinstallation des logiciels ou matériels non vendus par Berger-Levrault. Cette prestation ne peut se faire que si, outre la conformité du matériel vis-à-vis des préconisations émises par Berger-Levrault, le Client a préparé, avant la date convenue pour l'installation et à ses frais, l'intervention du technicien et le câblage de son installation. À ce titre, le Client devra notamment avoir déterminé l'emplacement et la disposition du matériel, disposer à proximité d'une alimentation électrique et une prise téléphonique/internet et avoir procédé le cas échéant au câblage du réseau. [...] À l'issue de l'installation, un procès-verbal est signé par les parties.

2) Installation des progiciels ou solutions Berger-Levrault : les progiciels ou solutions sont mis en service par Berger-Levrault dans le cadre d'une prestation prévue dans le cadre de la commande du Client. Il est rappelé que l'installation des progiciels ne peut être effectuée que si le matériel informatique et les systèmes d'exploitation et/ou réseau sont (i) dotés des caractéristiques conformes aux préconisations émises par Berger-Levrault ; (ii) configurés selon les normes éditées par Berger-Levrault ; (iii) en parfait état de marche lors de l'intervention et exempts de virus ou de programmes malveillants. En cas de matériel non acquis auprès de Berger-Levrault, le Client doit, avant l'installation des progiciels et solutions Berger-Levrault, se rapprocher de son fournisseur de matériel pour l'éventuel paramétrage de son outil de sauvegarde. En effet, dans un tel cas, le Client porte seul la responsabilité de la détérioration ou perte partielle ou totale des informations et des frais engendrés par les réparations en cas de panne ou de sinistre. Toute intervention rendue impossible une fois le technicien dans les locaux du Client, du fait de la non-conformité d'un ou plusieurs de ces éléments à l'une ou l'autre des caractéristiques visées ci-dessus, est facturée au tarif en vigueur et due dans son intégralité.

3) Transfert de données vers une application Berger-Levrault : dans le cas où le Client souhaite qu'un progiciel Berger-Levrault reçoive des données issues d'une autre application (progiciel d'un tiers, etc.), Berger-Levrault procède au transfert des données sur

commande expresse et préalable du Client de la prestation correspondante. La responsabilité de Berger-Levrault se limite à la réception des données du Client et ne pourra être engagée en cas d'existence d'erreurs dans ces dernières. Le Client, connaissant seul ses données, s'oblige à vérifier, après réalisation de leur intégration dans les applications Berger-Levrault, qu'elles sont conformes à ses attentes ; il dispose d'un délai maximal de 15 jours suivant leur réception pour faire part à Berger-Levrault, par lettre recommandée avec A/R, des éventuelles erreurs ou omissions relevées lors de sa vérification. Le traitement de toute demande de modification du Client communiquée à Berger-Levrault au-delà de ce délai ne pourra être réalisé que dans le cadre d'une nouvelle commande du Client. [...]

5) Intervention sur site : sauf précisions écrites contraires, la demi-journée est limitée à 3 heures et la journée à 6 heures. Les interventions sur site sont réalisées du lundi au vendredi, à l'exclusion des jours fériés, à l'intérieur des plages horaires suivantes : 8h à 12h et 14h à 18h. Le planning prévisionnel éventuellement prévu peut évoluer en fonction d'une modification du périmètre fonctionnel et technique demandé par le Client, des contraintes et/ou d'éléments indépendants de la volonté des parties ; il n'a qu'un caractère indicatif. La date d'intervention est indépendante de la date de livraison des matériels et/ou progiciels commandés, dont le prix de vente correspondant est facturé de manière distincte des interventions sur site éventuellement associés. Chaque produit vendu étant autonome, le paiement de son prix de vente ne peut en aucun cas être suspendu dans l'attente de la livraison d'autres biens et/ou prestations commandés en même temps.

XVI. Documents contractuels : pour toute commande ou souscription de services, l'accord entre les parties est formé par les documents contractuels suivants présentés par ordre hiérarchique de valeur juridique croissante : (i) le(s) bon(s) de commande ; (ii) les présentes conditions générales de vente ; (iii) les conditions particulières : la proposition commerciale de Berger-Levrault et les annexes éventuelles. En cas de contradiction entre une ou plusieurs dispositions figurant dans les documents mentionnés ci-dessus, le document de rang supérieur prévaut. En cas d'adhésion aux conditions générales d'achat du Client, seuls les articles indiqués dans la proposition commerciale au chapitre « Conditions particulières » prévaudront sur les présentes conditions générales de vente.

XVII. Dispositions diverses : [...] Sauf mention contraire, le Client autorise Berger-Levrault pour toutes prestations réalisées et/ou pendant la durée du contrat souscrit par le Client, à utiliser le nom, le logo ou les marques du Client dans un but promotionnel ou à titre de référence commerciale. Toute réclamation doit être formulée par écrit et transmise à Berger-Levrault, 64, rue Jean Rostand, 31670 Labège. [...]. 6. le Client dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données à caractère personnel qui le concerne. Il peut également s'opposer au traitement de ses données pour des motifs légitimes. Pour exercer ces droits, il suffit d'adresser un courriel à l'adresse précitée.

© Berger-Levrault 2022. Tous droits réservés.

Toutes les dénominations utilisées sont des marques enregistrées et déposées par leur propriétaire respectif. Toutes les autres marques citées sont déposées par leur propriétaire respectif. Toute reproduction est interdite sans autorisation préalable et écrite de Berger-Levrault. Les informations et photos non contractuelles émanant directement de Berger-Levrault sont réputées exactes à la date de parution du catalogue mais ne sauraient être exemptes d'erreurs typographiques ou d'omissions. La responsabilité de Berger-Levrault ne saurait en aucun cas être engagée à cet égard.